



HAL
open science

**Présentation de la recherche "Notariat et numérique"
menée par le CEDCACE (Université Paris Nanterre) et
soutenue par le GIP Mission de recherche Droit et
justice. Entretien : Le cyber-notaire au coeur de la
République numérique**

Manuella Bourassin, Corine Namont Dauchez, Marc Pichard

► **To cite this version:**

Manuella Bourassin, Corine Namont Dauchez, Marc Pichard. Présentation de la recherche "Notariat et numérique" menée par le CEDCACE (Université Paris Nanterre) et soutenue par le GIP Mission de recherche Droit et justice. Entretien : Le cyber-notaire au coeur de la République numérique. La semaine juridique. Notariale et immobilière, 2018, 23, Act. 530, p. 20-21. hal-01827069

HAL Id: hal-01827069

<https://hal.science/hal-01827069>

Submitted on 4 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Le cyber-notaire au cœur de la République numérique »

Entretien avec Manuella Bourassin, Corine Dauchez et Marc Pichard

L'entretien est publié à La semaine juridique édition notariale (JCP, éd. N), 8 juin 2018, n°23, p. 20.

Manuella Bourassin est professeur en droit privé à l'Université Paris Nanterre, codirectrice du master droit notarial.

Corine Dauchez est maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, diplômée notaire.

Marc Pichard est professeur en droit privé à l'Université Paris Nanterre, codirecteur du master droit notarial.

La Mission de recherche Droit et Justice du ministère de la Justice a lancé un appel à projet sur « Droit, justice et numérique ». Le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE) de l'Université Paris Nanterre a été retenu sur le thème « Notariat et numérique. Le cyber-notaire au cœur de la République numérique ». La chambre des notaires des Hauts-de-Seine est associée à ces travaux. Ils ont été lancés en février 2018 et s'achèveront en août 2020. Manuella Bourassin, Corine Dauchez et Marc Pichard, à l'initiative de ces recherches, expliquent leur démarche.

La Semaine juridique : Pourquoi avoir choisi le thème : « Notariat et numérique » ?

Corine Dauchez : Le notariat est une institution séculaire de justice préventive dans les pays de droit civil, comme l'a reconnu en 2017 la Cour européenne des droits de l'Homme en qualifiant le notaire de « magistrat de l'amiable ». Le mouvement de recherche lancé par la Mission ne pouvait donc laisser de côté cette profession, et ce d'autant plus qu'elle est d'ores et déjà à la pointe du numérique.

La Semaine juridique : Pourquoi parler de « cyber-notaire » ?

Marc Pichard : Loin de l'image balzacienne le notariat est un acteur numérique très dynamique. Il a opéré sa « première révolution numérique » il y a une dizaine d'années, en créant l'acte authentique électronique (AAE) et le minutier central électronique (MICEN). Désormais, toute l'activité notariale se trouve adossée aux nouvelles technologies : les conseils fournis et la rédaction des actes notariés se nourrissent des bases de données juridiques, des solutions diffusées sur le portail des Cridon et encore des modèles de contrats et de clauses proposés par les éditeurs juridiques et les prestataires informatiques, partenaires de la profession ; les échanges entre les offices et la plupart des services de l'Etat sont dématérialisés (Tracfin, DGFip, CDC, SPF, mairies et services en charge des casiers judiciaires...).

Manuella Bourassin : Le notariat s'appuie également sur les technologies numériques pour offrir de nouveaux services aux particuliers et aux entreprises. Non seulement lorsque les offices proposent des services électroniques à la clientèle (comme le dépôt de données dématérialisées dans un coffre-fort électronique), mais chaque fois que le notariat

développe des outils accessibles à tous (tel le baromètre des prix de l'immobilier). Le « cyber-notaire » semble bien être déjà là !

Nos travaux ont pour objet de l'identifier plus avant, par la mise en lumière des multiples et diverses facettes de la numérisation du notariat allant bien au-delà des exemples précités. La recherche s'attachera particulièrement aux évolutions technologiques les plus récentes, que l'on peut regrouper sous l'expression « deuxième révolution numérique ».

La Semaine juridique : A quelles dernières évolutions technologiques le notariat est-il confronté ?

Corine Dauchez : Ubérisation, plateformes, blockchain, smart contracts, intelligence artificielle, chatbot, objets connectés... sont autant d'innovations qui affectent toutes les professions juridiques et les font réagir. Les initiatives notariales ne se sont pas faites attendre, tant de la part des instances de la profession, qu'au niveau individuel. Le Conseil supérieur du notariat et les chambres départementales, celles de Paris et d'Île de France en tête, sont ainsi proactifs.

Marc Pichard : Par exemple, le CSN est à l'origine d'une plateforme, Notaviz, offrant des services et outils en ligne ; il a également impulsé la généralisation de la visio-conférence en vue de l'acte électronique à distance ; il envisage de labelliser des start-up s'inscrivant dans la charte éthique à laquelle il réfléchit actuellement. La CINP a, quant à elle, créé la plus grande dataroom électronique d'Europe (dans le cadre de la réalisation du Grand Paris) et mis au point, en ayant recours à l'IA, la base VIDOC, destinée à répondre aux demandes des professionnels sur l'affectation des locaux à Paris.

Manuella Bourassin : La technologie blockchain est également au cœur du projet des instances : le CSN envisage aujourd'hui de l'utiliser pour la délivrance des copies authentiques ; la CINP projette d'adosser des outils déjà existants (espace notarial et plateforme d'échanges volumineux) sur une blockchain pour garantir l'intégrité des documents qui y seront enregistrés. Par ailleurs, des notaires développent leurs propres outils ou collaborent à des plateformes avec d'autres professionnels, quand ils ne sont pas à l'initiative de la création de start-up.

La Semaine juridique : Pourquoi avoir sous-titré votre recherche "le cyber-notaire au cœur de la République numérique" ?

Corine Dauchez : Le notaire est à la fois un professionnel libéral et un officier public, délégataire de la puissance publique, ce qui le distingue d'autres professionnels du droit et de la justice. Les défis à relever par le notariat impliquent donc également l'Etat, qui entreprend sa propre transformation numérique, en symbiose avec le « plan d'action européen 2016-2020 pour accélérer la mutation numérique des administrations publiques ». Analyser le notariat à l'ère du numérique implique donc de replacer la mutation de la profession dans le contexte général des bouleversements juridiques et politiques qu'implique le développement des nouvelles technologies.

Manuella Bourassin : Notre recherche entend apporter des réponses aux interrogations d'ordre institutionnel que suscite l'impact du numérique sur la justice préventive, la sécurité

juridique, la confiance publique, la souveraineté nationale. Il s'agira d'évaluer et de porter une appréciation critique sur la propension du numérique à se substituer à l'Etat et ses délégués dans leurs fonctions traditionnelles et de déterminer si et de quelles manières ce mouvement peut porter atteinte à la confiance publique, ainsi qu'à la souveraineté nationale. L'identité numérique et le traitement des données territoriales et personnelles détenues par le notariat feront l'objet d'une attention particulière.

La Semaine juridique : Quels sont vos objectifs vis-à-vis de la profession ?

Marc Pichard : Les résultats de nos travaux permettront de mesurer les avantages, autant que les dangers, de l'expansion du numérique dans le notariat. A partir des conclusions relatives aux enjeux d'ordre technologique, professionnel, juridique et économique, seront élaborées des propositions juridiques (nouvelles règles et pratiques) et techniques (processus métier, systèmes de sécurité...).

Corine Dauchez : Par ailleurs, il est envisagé d'interroger le modèle économique du numérique notarial et de dresser un bilan du coût supporté par le notariat pour assurer la mission de service public qui lui est confiée par l'Etat (financement du développement d'outils numériques, sécurisation des échanges, formation, acquisition et maintenance du matériel informatique, reprise et numérisation de fichiers antérieurement tenus par l'administration...).

La Semaine juridique : Quelles méthodes de travail allez-vous utiliser ?

Marc Pichard : Il n'y aura pas une méthode de travail, mais plusieurs. Si l'étude des normes applicables à la profession et de leur mise à l'épreuve des évolutions technologiques en cours mobilisera les outils classiques des chercheurs en droit, il a semblé indispensable de recourir aux méthodes de la sociologie. Ainsi, des observations et des entretiens seront menés sur le terrain au sein des offices, en priorité dans le ressort de la Chambre des Hauts-de-Seine, avec laquelle l'Université Paris Nanterre entretient des liens très étroits.

Manuella Bourassin : Une enquête par questionnaire sera également diligentée, par voie électronique, à partir du mois de septembre prochain. Tous les professionnels de l'office seront interrogés : notaires, rédacteurs, caissiers, taxateurs, formalistes, standardistes... Cette participation de tous est fondamentale, car il s'agit de donner une image fidèle des pratiques, qui diffèrent suivant les services et les fonctions exercées.

Corine Dauchez : Les observations et entretiens déjà réalisés ont d'ailleurs montré que cette démarche répond à une attente des collaborateurs qui sont très heureux de partager leur expérience numérique professionnelle.

L'équipe de recherche : La composition de l'équipe reflète la démarche interdisciplinaire, collaborative et empirique du projet : **Xavier Blanchet** (Notaire), **Hubert Bosse-Platière** (Professeur en droit privé), **Manuella Bourassin** (Professeur en droit privé), **Camille Chaserant** (MCF en économie), **Jean-Luc Chassel** (MCF en histoire du droit), **Lucie Cluzel-Métayer** (Professeur en droit public), **Christelle Coutant-Lapalus** (MCF en droit privé), **Corine Dauchez** (MCF en droit privé), **Corinne Delmas** (Professeur en sociologie), **Cécile Guérin-Bargues** (Professeur en droit public), **Sophie Harnay** (Professeur en économie),

Fabrice Legond-Aubry (MCF en informatique), **Fabrice Luzu** (Notaire), **Anne-Claire Mansion** (Doctorante en droit public), **Marc Pichard** (Professeur en droit privé), **Pascal Poizat** (Professeur en informatique), **Catherine Prébissy-Schnall** (MCF en droit public), **Laurent Scoriels** (Notaire), **Luc Thomas** (Notaire), **Sophie Sontag-Koenig** (MCF en droit privé).

Contact : notariatetnumerique@liste.parisnanterre.fr